EDMOND DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV EURO SUSTAINABLE CREDIT

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



PRÉSENTATION DU FONDS

POINTS CLÉS

- **1. Un fonds classé article 8 SFDR[1]**
- **2. Une synergie entre deux de nos expertises clés : dette d'entreprises en euros à dominante Investment Grade[2] et gestion IR (Investissement Responsable)**
- **3. Une recherche propriétaire ESG[3] réputée**
- **4. Une double approche visant à sélectionner des entreprises dont les fondamentaux financiers sont jugés robustes et qui démontrent une vision claire en matière de développement durable**

UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE SUR LA DETTE D'ENTREPRISES EN EUROS

Edmond de Rothschild SICAV Euro Sustainable Credit est un fonds d'obligations d'entreprises dont l'objectif est de sélectionner des titres émis en euros jugés attractifs, en associant dans l'analyse des critères financiers et de développement durable.

Portefeuille de dettes d'entreprises ayant accès à un large univers d'opportunités d'investissement et intégrant une gestion de risque de crédit rigoureuse.

Nos axes de différenciation

- Un portefeuille de dettes d'entreprises en Euro, principalement noté de qualité investissement
- Un portefeuille qui combine analyse top-down et bottom-up
- Des équipes d'experts pour générer les meilleures idées d'investissement à travers l'ensemble du spectre obligataire privé que cela soit par segment, notation ou subordination
- Une approche ESG *Best in Universe*[3]

Analyse interdisciplinaire des entreprises

- Gestion de conviction :combinaison de l'analyse financière et extra-financière
- L'équipe IR, qui a développé son propre processus d'analyse ESG
- L'équipe Crédit, qui a démontré son savoir-faire à travers son historique de sélection des émetteurs

1. Classification SFDR : La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et donc entraîner éventuellement une modification de sa classification conformément au Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Si vous avez des doutes concernant la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 8 SFDR : Fonds article 8 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. **2.** Obligations classées dans la catégorie « haute qualité » par les agences de notation. **3.** ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. **4.** Best in Universe : consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.

ÉLÉMENTS CLÉS 2025

+3,32 %
Performance nette part institutionnelle VS +3,03% pour l'indice[1]

370 millions d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2025

Intensité carbone scopes 1 et 2[2] : 63,29
vs indice[1] 146,86 tCO_2 / M€

12,41
Score ESG[3]
vs 11,50 pour l'indice

Portefeuille aligné sur
une trajectoire 2,13°C
vs 2,75°C

Fonds labellisé[4] & Article 8 SFDR

Label ISR

Données au 31/12/2025 . Source : EdRAM (France), Part I EUR, **1.**Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, performance sur un an **2.** Source : Carbon4 Finance **3.** Comme indiqué dans le code de transparence, le score ESG de MSCI se situe sur une échelle de 0 à 20, 20 étant le score le plus élevé. https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Code-de-transparence.pdf **4.** Le label ISR est un outil de choix d'investissements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère français des Finances, le label a pour objectif de rendre les produits d'investissement socialement responsable (ISR) plus visibles pour les investisseurs en France et en Europe.

Les performances et la volatilité passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances et de la volatilité future. Elles peuvent varier dans le temps.

ACTUALITÉS ESG

L'année 2025 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans sa stratégie ESG globale.

Les COP restent des évènements indispensables

L'année 2025 a été marquée par un contexte politique incertain, des tensions géopolitiques accrues, et le retrait des États-Unis de plusieurs coalitions internationales, qu'elles soient climatiques ou sociales. Ces bouleversements ont conduit à repenser les enjeux de durabilité sous un nouvel angle : celui de la souveraineté. Celle-ci s'exprime notamment à travers l'électrification et, bonne nouvelle, plus d'un quart des voitures neuves vendues en 2025 étaient électriques, illustrant à quelle vitesse le marché automobile mondial évolue. La croissance la plus rapide se produit désormais en dehors de l'Europe, l'ASEAN s'imposant comme le nouveau leader de l'électrification des transports [1] .

Autre avancée majeure, pour la première fois en 2025, les énergies renouvelables ont produit en Europe plus d'électricité que les sources fossiles [2] . Parallèlement, l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables a doublé au cours des 10 dernières années au niveau mondial et dépasse depuis 2020 le nombre d'emploi dans les énergies fossiles [3].

Alors que la COP30, tenue à Belém au Brésil a dans son texte principal « Mutirão » reconnu un probable « dépassement » des 1,5°C et appelé à au moins tripler les financements pour l'adaptation d'ici 2025, les assets owners interrogés par FTSE Russel sont 85% à citer le changement climatique comme une inquiétude majeure.

Sur le plan réglementaire, la refonte de la SFDR, proposée en novembre, simplifiera et stabilisera les règles de catégorisation des produits financiers, un sujet qui devrait capter toute l'attention en 2026.

En Europe, le premier semestre 2025 a vu la publication des premiers rapports de durabilité conformes à la directive européenne, promettant davantage de transparence. Peut-on y voir la cause de la baisse significative des résolutions liées à la durabilité, notamment le recul des « Say on Climate », pourtant cruciales ? Ou plutôt le résultat d'un dialogue renforcé en amont des assemblées générales entre investisseurs et entreprises sur la crédibilité des plans de transition ?

Dans le domaine de la finance durable, nous avons poursuivi notre action, engagée et ambitieuse.

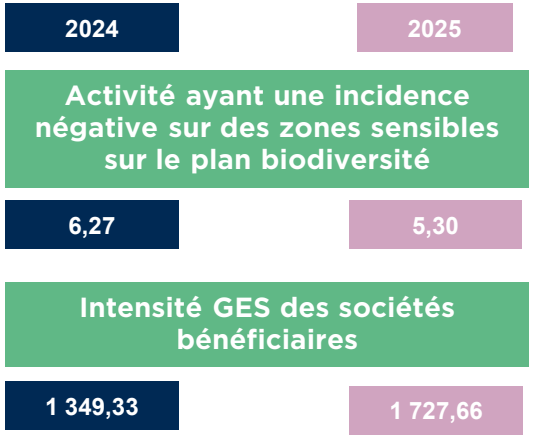
En 2025, l'équipe IR d'Edmond de Rothschild a continué à sensibiliser autour du climat avec l'organisation d'une table ronde dédiée à l'engagement climat en octobre avec des experts. Nous avons participé à plusieurs événements, notamment en tant que co-président de la commission ESG de l'Association Européenne des Analystes Financiers (EFFAS) qui a organisé sa 11-ème conférence ESG à Bruxelles en participant à la fois comme speaker, modérateur et enfin rapporteur des conclusions et, en tant que co-fondateur, nous avons célébré les 20 ans des prix académiques FIR-PRI.

Tout au long de 2025, nous avons participé aux travaux d'un groupe de travail « Finance & Handicap » du FIR qui ont débouché sur la publication en décembre 2025 d'un livre blanc « Finance Durable & Handicap ».
.

[1] Source Ember energy
[2] Source Ember energy
[3] Source IRENA & ILO 2024

Les résultats obtenus sur le portefeuille EdR SICAV Euro Sustainable Credit sont synthétisés dans le tableau suivant :

Dans le cadre du label ISR, nous nous engageons à ce que les indicateurs **d'intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements** et **d'activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité** soient meilleurs que l'indice. Afin de surveiller ces indicateurs, nous avons mis en place un suivi quotidien. Ainsi, si les indicateurs ne montraient pas un résultat satisfaisant, nous mettrions en place des actions correctives au sein du portefeuille.

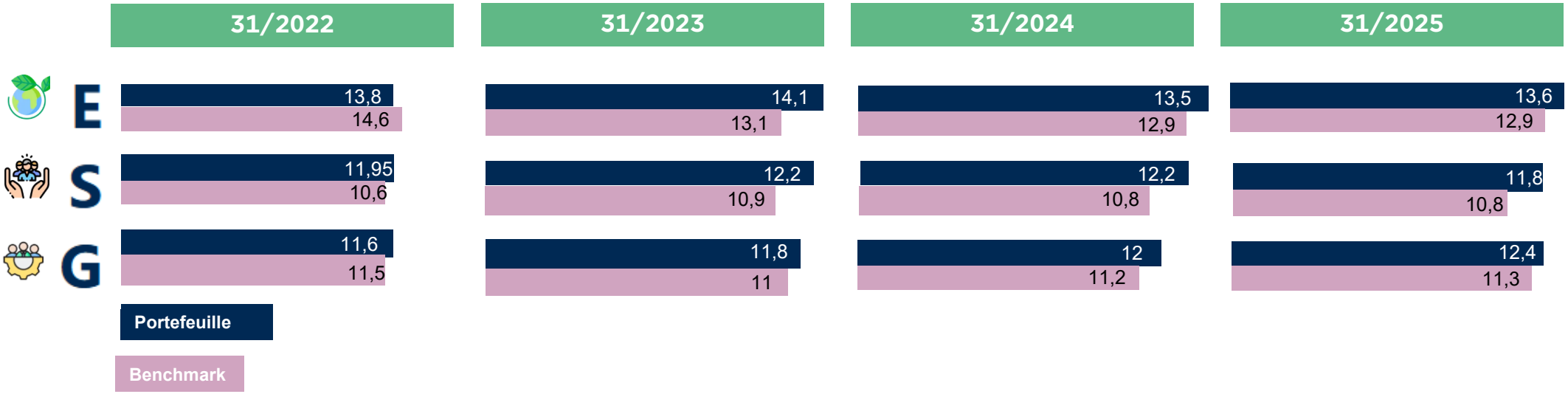


Indicateurs ESG	EdRS Euro Sustainable Credit	Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return	
Score ESG (Taux de couverture)	**12,41 (94%)**	**11,50 (97%)**	✓
INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL			
Part des femmes dans l'effectif (Taux de couverture)	**41,15% (79%)**	**41,14% (89%)**	✓
Part des femmes au Conseil d'Administration (Taux de couverture)	**38,59% (94%)**	**40,40% (97%)**	-
INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
Intensité carbone (tonnes eq CO_2/Million € de CA) scopes 1, 2 et 3 (Taux de couverture)	**1 963,32 (82%)**	**2 741,13 (85%)**	✓
Intensité carbone (tonnes eq CO_2/Million € de CA) scopes 1 et 2 (Taux de couverture)	**63,30 (87%)**	**146,87 (88%)**	
Alignement climat, en degré (Taux de couverture)	**2,13 (84%)**	**2,75 (87%)**	✓
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	**5,30 (94%)**	**14,87 (98%)**	✓
Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements	**1 727,66 (96%)**	**2 499,49 (98%)**	✓
INDICATEURS D'IMPACT GOUVERNANCE			
Part des administrateurs indépendants (Taux de couverture)	**67,43 (91%)**	**65,93% (91%)**	✓
Unification des fonctions CEO/Président (Taux de couverture)	**9,09% (96%)**	**14,71 (98%)**	✓
INDICATEURS D'IMPACT DROITS HUMAINS			
Signataires du Global Compact (Taux de couverture)	**87,48 % (50%)**	**79,05 % (56%)**	✓

* **Ces indicateurs sont définis en page n°11.**

Données au 31/12/2025 Source : Edmond de Rothschild Asset Management. (France) , Carbon4 Finance, MSCI.

Evolution des scores ESG



Evolution des indicateurs ESG

	Intensité carbone scope 1 et 2			Signataires du Global Compact			Alignement climat en degré			Part de femmes au conseil d'administration		
	Portefeuille	VS	Benchmark	Portefeuille	VS	Benchmark	Portefeuille	VS	Benchmark	Portefeuille	VS	Benchmark
2023	102,51	VS	213,09	76,07%	VS	72,27%	2,16	VS	2,68	39,01%	VS	38,82%
2024	115,06	VS	184,03	88,25%	VS	81,32%	2,03	VS	2,58	40,24%	VS	40,31%
2025	63,30	VS	146,87	87,48%	VS	79,05%	2,13	VS	2,75	38,59%	VS	40,40%

Rapport des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Données au 29/12/2024	Portfolio		Benchmark		Catégorie
	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	E/S/G
01.1 Émissions de GES de niveau 1 (Scope 1)	2 981 477,14	94 %	3 784 836,12	99 %	E
01.2 Émissions de GES de niveau 2 (Scope 2)	636 684,27	94 %	912 365,28	99 %	E
01.3 Émissions de GES de niveau 3 (Scope 3)	115 092 875,38	95 %	178 047 207,00	99 %	E
01.4 Émissions totales de GES	118 124 222,65	94 %	181 639 206,36	99 %	E
02. Empreinte carbone	110,13	78 %	140,35	90 %	E
03. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 349,33	94 %	3 566,50	99 %	E
04. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,73	89 %	11,09	97 %	E
05. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	58,28	89 %	64,29	95 %	E
06. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,33	87 %	0,38	95 %	E
07. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	6,27	89 %	15,37	97 %	E
08. Rejets dans l'eau	192,13	1 %	36 546,44	2 %	E
09. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	10 288,38	86 %	250 407,14	95 %	E
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	93 %	-	99 %	S
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,90	90 %	0,77	97 %	G
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,35	71 %	13,85	77 %	S
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	40,24	89 %	40,31	96 %	S
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	-	90 %	-	97 %	S

L'ensemble des PAI sont définis au sein du règlement délégué(UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088

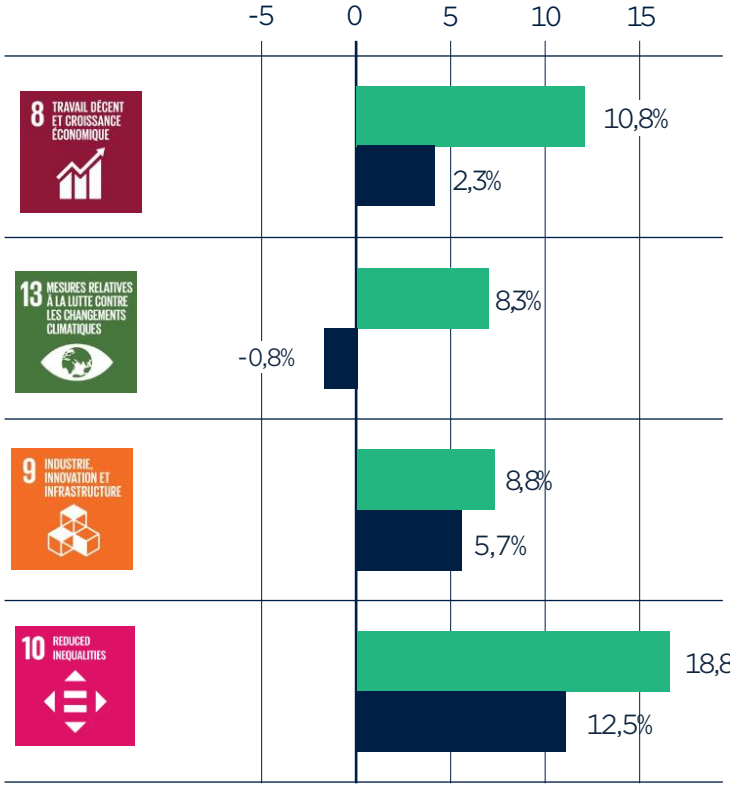
Rapport des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Données au 31/12/2025	Portfolio		Benchmark		Catégorie
	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	E/S/G
01.1 Émissions de GES de niveau 1 (Scope 1)	1 054 477,70	96 %	2 540 735,95	98 %	E
01.2 Émissions de GES de niveau 2 (Scope 2)	388 608,53	96 %	852 621,36	98 %	E
01.3 Émissions de GES de niveau 3 (Scope 3)	134 555 169,38	96 %	257 642 120,70	98 %	E
01.4 Émissions totales de GES	138 153 455,02	96 %	261 452 415,66	98 %	E
02. Empreinte carbone	137,58	84 %	146,84	87 %	E
03. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 727,66	96 %	2 499,49	98 %	E
04. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,12	94 %	10,57	97 %	E
05. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	52,54	93 %	60,71	97 %	E
06. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,49	93 %	0,37	97 %	E
07. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	5,30	94 %	14,87	98 %	E
08. Rejets dans l'eau	643,11	10 %	22 198,96	12 %	E
09. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	20 466,42	92 %	248 794,42	97 %	E
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	96 %	-	98 %	S
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,69	93 %	1,73	98 %	G
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,45	85 %	14,45	91 %	S
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	38,59	94 %	40,40	97 %	S
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	-	96 %	-	98 %	S

L'ensemble des PAI sont définis au sein du règlement délégué(UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088

ACTIVATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Score d'alignement ODD[1]



Entreprises du portefeuille avec un alignement fort

PIRAEUS BANK

Banque universelle grecque, détenant la plus grande part des dépôts et des prêts aux entreprises, avec une notation MSCI ESG AAA et une pondération de 1,3 % dans notre portefeuille. Engagée à atteindre la neutralité carbone dans ses propres activités en gérant son impact environnemental, en investissant dans l'efficacité opérationnelle et en s'approvisionnant à 100 % en énergie renouvelable pour ses bâtiments, Reconnue comme un leader de la banque durable, avec 5 milliards d'euros de financements durables et 2,2 milliards d'euros d'obligations vertes en circulation, ce qui témoigne de son engagement fort en faveur des petites entreprises et des agriculteurs.

SCHNEIDER ELECTRIC

Schneider Electric est un spécialiste mondial des solutions de gestion de l'énergie et d'automatisation. L'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone avec des objectifs validés par l'initiative Science Based Targets, couvrant les émissions de scope 1, 2 et 3. En janvier 2025, Schneider Electric s'est classée en tête du classement « Global 100 » de Corporate Knights, qui répertorie les entreprises les plus durables au monde.• Notée AA par MSCI ESG, elle représente 1,8 % de notre portefeuille.

ORSTED

Orsted est un leader mondial de l'éolien offshore qui développe, construit et exploite des parcs éoliens offshore à l'échelle mondiale, avec une capacité installée en énergies renouvelables de 18,5 GW au 30 juin 2025. Orsted a été la première entreprise du secteur de l'énergie à voir son objectif de zéro émission nette validé par l'initiative Science Based Targets, visant la neutralité carbone dans les trois périmètres d'ici 2040. Notée AAA par MSCI ESG, elle représente 0,6 % de notre portefeuille.

SABADELL

Banco de Sabadell est la quatrième banque d'Espagne en termes d'actifs, avec une présence de premier plan dans le secteur des petites et moyennes entreprises et une exposition importante au marché britannique par l'intermédiaire de TSB. La banque s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et vise la neutralité carbone des émissions financées dans ses portefeuilles de prêts et d'investissements d'ici 2050, ainsi qu'une réduction de 50 % des émissions financées d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020. La banque est notée AA par MSCI ESG et représente 2 % de notre portefeuille.

1. Source : 31/12/2025, EdRAM (France), à partir des données "SDG Net Alignment score" de MSCI, seuils d'activation déterminés par Edram selon sa méthodologie propriétaire. Les objectifs de développement durable (ODD) sont les 17 priorités d'un développement économique et social, soucieux de respecter les populations et la planète. . Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles gérés.

Certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets :

- d'une part une politique de vote[1] active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales,
- et d'autre part un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par l'équipe de gestion.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR SICAV Euro Sustainable Credit vise à encourager les entreprises à communiquer et à améliorer leurs pratiques ESG, tout en contribuant à la performance du fonds.

En effet, certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises, et le processus d'investissement du fonds comprend une estimation du potentiel d'appréciation boursière additionnel lié à l'engagement (croissance des résultats et/ou expansion des multiples de valorisation).



En 2025, aucune action d'engagement n'a concerné ce fonds. Cependant, les gérants et analystes ont eu 11 dialogues sur les pratiques extra-financières de 7 sociétés, sur les 131 sociétés du portefeuille représentant 11% du portefeuille.

1. Voir politique de vote : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf. Source des statistiques de vote : ISS. Données au 31/12/2025.

FOCUS SWISSCOM



Swisscom est le premier opérateur suisse de télécommunications et de technologies de l'information, proposant des services de téléphonie mobile, d'Internet et de télévision, ainsi que des services informatiques et numériques complets aux particuliers et entreprises en Suisse et en Italie.

Les services de télécommunications ont un impact positif sur la réduction de la fracture numérique (pays émergents, zones peu ou mal couvertes, etc.). Swisscom investit dans la fibre optique et la modernisation des réseaux pour garantir que les foyers disposent d'une vitesse de connexion suffisante et d'une couverture ultrabroad ; elle assure notamment la couverture des foyers et des entreprises avec un très haut débit de 10 Gbit/s grâce à l'expansion de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).
Swisscom poursuit l'innovation numérique et développe des produits innovants, économes en énergie et préservant les ressources, par exemple la nouvelle TV-Box 5 + la nouvelle Internet-Box 5 Pro qui offre aux clients de la fibre optique une gamme d'options permettant d'économiser l'énergie,
Dans le domaine des services publics, Swisscom soutient la transformation numérique des organismes administratifs publics et développe par exemple des solutions telles que les compteurs d'électricité et d'eau intelligents pour les fournisseurs d'eau qui fournissent des données de consommation en temps réel. L'entreprise est bien positionnée en ce qui concerne la responsabilité numérique et aucune controverse sur la confidentialité des données/la cybersécurité.



Source: Swisscom, 2025. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

INDICATEURS D'IMPACT ESG

L'équipe Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management a identifié une série d'indicateurs d'impact pour mesurer la performance extra-financière du fonds par rapport à son indice de référence :

Score ESG : le score ESG de MSCI va de 0 à 20, 0 étant considéré comme le risque ESG le plus faible et 20 comme le plus élevé.

Part des femmes dans l'effectif: nombre de femmes exprimé en pourcentage du nombre total de membres au sein de l'effectif.

Part des femmes au sein des conseils d'administration : certains pays ont adopté une législation encourageant à la diversité des conseils, mais les progrès sont inégaux.

Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : correspond à la part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements: ces données correspondent à la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Part des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration : le rôle de supervision des conseils d'administration est garanti par la présence d'administrateurs indépendants, n'ayant pas de lien d'intérêt avec la société.

Intensité carbone en fonction du scope 1 et 2 (impacts directs) et/ou scope 1, 2 et 3 (impacts directs et indirects) : ces données correspondent à la somme pondérée des intensités carbone des entreprises du portefeuille, et s'exprime en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Elles sont également calculés à partir des données de Carbon4 Finance. Le scope 1 correspond aux émissions directes provenant des ressources possédées et contrôlées par l'entreprise. Le scope 2 correspond aux émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Le scope 3 correspond à toutes les émissions indirectes liées aux activités de l'entreprise et non incluses dans le scope 2.

Alignement climat, également mesuré par Carbon4 Finance mesure l'alignement du portefeuille avec une trajectoire climatique, à horizon 2100.

Signataires du pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies est un indicateur de la prise en compte de la RSE par les entreprises.

Les indicateurs sont calculés à partir des données les plus récentes. Pour chaque indicateur calculé, nous précisons le taux de couverture correspondant à la part du fonds ou de l'indice pour laquelle nous avons pu obtenir l'information.

AVERTISSEMENT. Achevé de rédiger le 31/12/2025. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La règlementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa règlementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structureurs intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.
© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés .

DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIETE DE GESTION : EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015- 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr

#SUSTAINABILITY IN ACTION



EDMOND
DE ROTHSCHILD